

TOUTES VOS DÉMARCHES
DÉCHÈTERIES EN QUELQUES
CLICS SUR VOTRE COMPTE
EN LIGNE!



INSCRIPTION EN DÉCHÈTERIES

NOUVELLES MODALITÉS

À COMPTER D'AVRIL 2022



UN COMPTE EN LIGNE, COMMENT ÇA MARCHE ?

DÉJÀ INSCRIT...

VOUS AVEZ DÉJÀ UN OU PLUSIEURS VÉHICULES INSCRITS POUR ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES

Vous n'avez pas besoin de vous réinscrire pour accéder aux déchèteries du Pays Voironnais, mais il faut vous connecter à votre compte en suivant les instructions que vous allez recevoir EN AVRIL.



> PAR MAIL

si vous avez communiqué une adresse e-mail lors de votre inscription. Pensez à vérifier vos courriers indésirables si besoin !

> PAR COURRIER POSTAL

si vous n'avez pas communiqué d'adresse e-mail lors de votre inscription.



> Cliquez directement sur le lien reçu dans l'e-mail et suivez les instructions !



VOUS POUVEZ ACCÉDER À VOTRE COMPTE SÉCURISÉ contenant l'ensemble des données transmises lors de votre inscription (nom, adresse, véhicules...).



> Je ne reçois ni mail ni courrier...

Votre compte est précréé par le Pays Voironnais avec vos informations personnelles (véhicules enregistrés, historique de passages...).

N'en créez pas un nouveau directement sans avoir contacté le service Gestion des déchets au préalable.

Devez-vous vous connecter sur votre compte en ligne dès maintenant si vous n'avez pas de changement à signaler ?

Compte ou pas, vos accès actuels aux déchèteries restent valides. Vous pouvez donc continuer à déposer vos déchets.

Néanmoins, il est conseillé de vous connecter pour activer votre compte et ainsi récupérer vos informations personnelles pour faciliter vos futures démarches.

De votre compte, vous pourrez actualiser vos données personnelles (changement d'adresse, téléphone...), consulter votre historique de passages, demander l'ajout ou la suppression d'un véhicule en quelques clics, suivre l'avancement de vos démarches. Des services personnalisés seront aussi proposés comme la possibilité de prendre rendez-vous pour le dépôt d'amiante (réservé aux particuliers du pays Voironnais).



PAS ENCORE INSCRIT...

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE INSCRIT POUR ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES

Rien de plus simple ! Il vous suffit de vous rendre directement sur www.paysvoironnais.com Rubrique « déchèteries » pour créer votre compte et effectuer votre demande d'accès, en fournissant les pièces justificatives demandées (voir détail ci-dessous) lorsque vous le souhaitez.

Une fois votre demande envoyée (modification de votre compte ou nouvelle inscription), le service Gestion des déchets validera votre demande **sous une dizaine de jours**. Vous pourrez alors consulter le suivi de votre démarche en ligne et recevrez un e-mail de confirmation une fois celle-ci traitée.

Attention, la validation n'étant pas immédiate, nous vous conseillons de ne pas inscrire votre véhicule à la dernière minute, notamment si un jour vous avez besoin d'y aller en urgence !

DOCUMENTS À PRÉVOIR ET À TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT SUR VOTRE ESPACE PERSONNEL

- > Une copie de la carte grise du ou des véhicules concernés (au même nom que le justificatif de domicile ou au nom de l'entreprise pour les professionnels),
- > Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou de domiciliation de la société,
- > Une copie de l'extrait Kbis ou de la fiche Insee pour les professionnels.

Autres pièces justificatives nécessaires pour les cas suivants :

- > Utilisation d'un véhicule de société : attestation sur l'honneur de l'employeur,
- > Résidence secondaire : justificatif de propriété,
- > Véhicule de location : contrat de location.

VOUS N'HABITEZ PAS LE PAYS VOIRONNAIS

MAIS SOUHAITEZ ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

La gratuité de l'accès aux 8 déchèteries est réservée aux habitants du Pays Voironnais.

Si vous n'y résidez pas, vous pouvez quand même accéder aux déchèteries moyennant un forfait de 111,20 € (Tarifs 2022) valable pour 10 passages.

Pour cela, rendez-vous au Centre Technique du Pays Voironnais ZA du Roulet - Coublevie.



NOUVEAU!

> UN SERVICE DE DÉPÔT DE DÉCHETS AMIANTÉS, RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DU TERRITOIRE, EST PROPOSÉ UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PRIS EN LIGNE DEPUIS VOTRE ESPACE PERSONNEL.





Les 8 déchèteries du Pays Voironnais sont équipées d'un contrôle d'accès via un dispositif de reconnaissance des plaques minéralogiques.

Il est donc nécessaire pour tous les usagers d'inscrire son ou ses véhicules au préalable pour accéder à l'ensemble des sites.

**L'accès est gratuit
pour les particuliers
résidant sur le territoire,
payant pour les professionnels.**



Professionnel ou particulier, **une plateforme dédiée aux déchèteries est désormais en ligne pour simplifier vos démarches.**

www.paysvoironnais.com
Rubrique « déchèteries »



LE + POUR LES PROS

Suivez le détail de vos passages en temps réel, consultez et téléchargez vos factures depuis votre espace personnel.





**DES DIFFICULTÉS
POUR S'INSCRIRE EN LIGNE,
TÉLÉCHARGER SES DOCUMENTS,
MODIFIER SES DONNÉES?
PAS D'ACCÈS INTERNET?**

**Pas de panique !
S'il est vivement conseillé
d'accéder à votre espace personnel
pour faciliter vos futures démarches,
vos autorisations d'accès actuelles
restent valides.**

→ Le service Gestion des déchets
reste à votre disposition
pour vous accompagner
au Centre Technique,
ZA du Roulet à Coublevie.

*Horaires : lundi 12h - 18h
mercredi 8h - 12h et 14h - 17h
vendredi 11h - 17h*

+ D'INFOS

Numéro vert : 0 800 508 892

inscription.decheterie@paysvoironnais.com

www.paysvoironnais.com